

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Rémy Langevin, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 4 juin 2018, à 16 h 30, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- |          |   |
|----------|---|
| 2018-231 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2018  |
| 2018-232 | Autorisation à Café Bistro Au Coin du Monde - Utilisation du domaine public et fermeture temporaire d'une rue – Défi têtes rasées   |
| 2018-233 | Autorisation d'un processus d'appel d'offres  |
| 2018-234 | Adjudication de contrat – Aménagement d'un vestiaire à l'aréna  |
| 2018-235 | Adjudication de contrat - Exécution de travaux de pavage, de bordures et de trottoirs de béton – Réfection de la 4 <sup>e</sup> Rue   |
| 2018-236 | Adjudication de contrat - Exécution de travaux de resurfaçage et aménagement d'un trottoir 5 <sup>e</sup> Avenue  |
| 2018-237 | Adoption du Règlement numéro 1100-159 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales |
| ---      | <b>Période de questions</b>   |
| 2018-238 | Levée de la séance  |

Et j'ai signé à Montmagny, ce premier jour du mois de juin deux mille dix-huit.

(Signée) Karine Simard, avocate  
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de

convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 juin 2018 devant se tenir à 16 h 30 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau; le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12 h 39.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 12 h 39 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 4 juin 2018, à 16 h 30.

#### SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence du maire. L'assistante-greffière M<sup>e</sup> Karine Simard et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2018-231

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 tel que présenté.

Adoptée

2018-232

#### AUTORISATION À CAFÉ BISTRO AU COIN DU MONDE - UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET FERMETURE TEMPORAIRE D'UNE RUE - DÉFI TÊTES RASÉES

CONSIDÉRANT que le commerce Café Bistro Au Coin du Monde désire dans le cadre de l'activité du Défi tête rasées fermer une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste Est face au commerce et utiliser le hall d'entrée de l'hôtel de Ville;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le commerce Café-Bistro Au Coin du Monde à utiliser le domaine public, le samedi 9 juin 2018, de 14 h à 18 h, pour réaliser l'activité du Défi têtes rasées, soit la portion de la rue Saint-Jean-Baptiste Est comprise entre les avenues Sainte-Julie et Sainte-Marie, dans la mesure où il est doté des couvertures d'assurances nécessaires pendant la durée de l'activité.

2. D'interdire en conséquence la circulation automobile et le stationnement sur la portion de la rue Saint-Jean-Baptiste Est comprise entre les Sainte-Julie et Sainte-Marie, aux mêmes date et heures.

3. D'autoriser l'utilisation du hall d'entrée de l'hôtel de Ville pour permettre aux bénévoles de Leucan d'accueillir les donataires.

3. De transmettre copie de la présente résolution au commerce Café-Bistro Au Coin du Monde, à la Sûreté du Québec et à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-233

### AUTORISATION D'UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres pour la mise à niveau de l'usine de filtration d'eau potable par l'ajout d'un système de désinfection aux ultraviolets et la modification du système de chloration pour passer du chlore gazeux à l'hypochlorite de sodium.

2. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres, le tout conformément à la *Politique de gestion contractuelle*.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-234

**ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT D’UN VESTIAIRE À L’ARÉNA**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie appel d’offres public ont été demandées pour l’exécution de travaux d’aménagement d’un vestiaire à l’aréna;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de cet appel d’offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Constructions R. Paradis, Construction Marc Bolduc inc. et Lévis Construction inc.;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’adjuger à Les Constructions R. Paradis le contrat pour l’aménagement d’un vestiaire à l’aréna au prix de 188 780 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s’avère la plus basse conforme au devis. Les documents d’appel d’offres, le devis, les addendas, la soumission de l’adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De désigner la directrice des travaux publics et infrastructures à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l’adjudicataire dans le cadre de l’exécution du présent contrat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Les Constructions R. Paradis de même qu’au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, dé l’approvisionnement et des technologies de l’information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-235

**ADJUDICATION DE CONTRAT - EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS DE BÉTON – RÉFECTION DE LA 4<sup>e</sup> RUE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d’offres public ont été demandées pour l’exécution de travaux de pavage, de bordures et de trottoirs de béton dans le cadre du projet de réfection de la 4<sup>e</sup> Rue;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de ce processus d’appel d’offres, trois fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., Construction BML, division de Sintra inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Construction BML, division de Sintra inc. le contrat pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et de trottoirs de béton dans le cadre du projet de réfection de la 4<sup>e</sup> Rue, au prix de 489 697,04 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De désigner l'ingénieur superviseur à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Construction BML, division de Sintra inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-236

**ADJUDICATION DE CONTRAT - EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE ET AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR 5<sup>e</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de resurfaçage et aménagement d'un trottoir dans le cadre du projet de la 5<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, deux fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises Lévisiennes inc. le contrat pour l'exécution de travaux de resurfaçage et aménagement d'un trottoir dans le cadre du projet de la 5<sup>e</sup> Avenue, au prix de 205 268,55 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De désigner l'ingénieur superviseur à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Lévisiennes inc. de même qu'au Service des travaux publics et des

infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-237

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-159 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE CRÉER LES ZONES Ra-30, Rb-133 ET Rb-134 À MÊME LA ZONE RaX-29, DE PRÉCISER LES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1100-159 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29, de préciser les normes applicables à ces nouvelles zones et de modifier certaines dispositions générales, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 23 avril 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2018-238

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

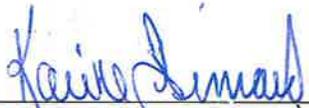
Il est proposé par M. Yves Gendreau

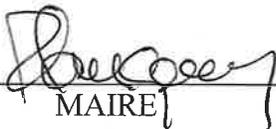
Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 à 16 h 35.

Adoptée

  
ASSISTANTE-GREFFIERE

  
MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018.

  
MAIRE